



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 117 de la liste préliminaire\*

### Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

## Application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les fonds et programmes des Nations Unies pour la période terminée le 31 décembre 1997

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux mesures prises ou envisagées pour donner suite aux recommandations qu'il lui présente chaque année (voir A/52/753, annexe).
2. Le présent rapport a été établi sur cette base. Il indique les mesures prises ou envisagées pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui, d'après le document A/54/140/Add.1, en date du 23 juin 1999, n'avaient pas encore été intégralement appliquées.
3. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les réponses des chefs de secrétariat des organismes et programmes suivants : le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), l'Université des Nations Unies (UNU), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les réponses portent sur les recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'exercice terminé le 31 décembre 1997. Le présent rapport ne concerne que les ac-

---

\* A/55/50.

tivités qui n'ont jusqu'ici fait l'objet d'un rapport que tous les deux ans. Les programmes pour lesquels le Comité présente déjà un rapport chaque année n'ont pas été pris en compte. Dans le cas de ces programmes, la suite donnée aux recommandations du Comité fait, comme auparavant, l'objet d'une annexe dans les rapports correspondants du Comité à l'Assemblée générale.

4. Par souci de rationalité et pour éviter les répétitions, les réponses des chefs de secrétariat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continueront d'être communiquées dans des documents distincts présentés par l'intermédiaire des Conseils d'administration de ces organismes. Les mesures prises ou envisagées par le PNUD pour donner suite aux recommandations du Comité qui, d'après le document A/54/140/Add.1, n'avaient pas été intégralement mises en oeuvre, sont présentées dans le document DP/2000/6.

## II. Réponses des organismes et programmes des Nations Unies

### A. Centre CNUCED/OMC du commerce international

Les mesures prises ou envisagées pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les comptes du Centre du commerce international (CCI) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997<sup>1</sup> sont exposées ci-après. C'est le Directeur de la Division de l'administration qui est chargé de coordonner l'application des recommandations du Comité.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises au 31 mars 2000</i>	<i>Calendrier de mise en oeuvre</i>
1. Le comité recommande que le CCI réexamine, en liaison avec le Siège de l'ONU, le traitement comptable des charges et des recettes constatées d'avance pour qu'il soit conforme aux pratiques comptables optimales (par. 13).	Le CCI attend du Siège des instructions concernant les modifications apportées aux normes comptables pour le système des Nations Unies relatives au traitement des charges et recettes constatées d'avance.	Dépend de la décision du Siège.
2. Le Comité recommande au CCI de normaliser les descriptifs de projets en veillant à ce qu'ils comportent tous une évaluation des besoins et des indicateurs qui en faciliteront le suivi effectif et l'évaluation (par. 38).	Le CCI a chargé un consultant d'examiner comment donner suite à cette recommandation. Le rapport du consultant a servi de base à un document d'orientation sur l'évaluation des besoins et l'élaboration des programmes, publié en mars 2000.	Mise en oeuvre achevée.
3. Le Comité recommande au CCI de prévoir, au stade de la conception des projets, des dispositions qui permettent de réunir des données de base afin de faciliter l'évaluation ultérieure de l'impact des projets (par. 43).	Le CCI reconnaît qu'il importe de réunir des données, mais rencontre des difficultés dues au fait que le succès de ses projets dépend souvent de facteurs extérieurs. Toutefois, des dispositions relatives à la collecte des données figurent désormais dans ses nouvelles propositions de projet, par exemple celle du Programme conjoint intégré d'assistance technique.	La mise en oeuvre est un processus continu.
4. Le Comité recommande au CCI d'élaborer, à titre prioritaire, des indicateurs de résultat et de se doter d'un méca-	Au cours du dernier exercice biennal, le CCI a fait des recherches approfondies concernant la gestion fondée sur les résul-	Mise en oeuvre en cours; devrait être achevée en septembre 2000 (avec la mise au point d'indicateurs de résultat).

Recommandation	Mesures prises au 31 mars 2000	Calendrier de mise en oeuvre
nisme qui permette de suivre toutes ses réalisations et d'en évaluer chaque année l'impact global (par. 49).	tats. Il a analysé les mécanismes et l'expérience d'autres organismes de développement et participé au débat sur la question au sein du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation. Il a constaté que tous les organismes rencontraient des difficultés d'ordre méthodologique lorsqu'ils essaient d'appliquer la notion de gestion fondée sur les résultats aux activités d'assistance technique (difficultés liées notamment à la fiabilité des données, ainsi qu'à l'attribution et à l'agrégation des résultats). Une nouvelle équipe de gestion du changement, qui s'occupe d'améliorer les mécanismes de gestion, examine actuellement la question.	
5. Le Comité recommande au CCI d'améliorer la planification de ses activités de recherche et de développement, de mieux définir les priorités, d'adopter une démarche plus prudente et de gérer de manière plus rigoureuse les contrats passés avec des consultants pour s'assurer que ceux-ci respectent les délais (par. 61).	Le CCI a indiqué que suivant son plan annuel d'activités, la direction procède à un examen critique des plans de travail des différents services (y compris les activités de recherche-développement et les travaux confiés à des consultants), tant au stade de la planification qu'à celui de la mise en oeuvre. Le plan d'activités est un module du système intégré de gestion qui doit être mis à jour régulièrement et faire apparaître les modifications du plan initial. Comme ces instruments ont jusqu'ici été utilisés surtout pour définir les objectifs plutôt que pour suivre la mise en oeuvre des programmes, une nouvelle équipe de gestion du changement examine actuellement la question.	Mise en oeuvre en cours; devrait être achevée en décembre 2000 (avec la publication de nouvelles directives sur l'utilisation du système intégré de gestion).
6. Le Comité recommande au CCI de soumettre tous ses systèmes informatiques à un test de passage à l'an 2000, en procédant suffisamment tôt pour pouvoir prendre les mesures requises (par. 65).	Le CCI a testé en profondeur tous ses systèmes informatiques en prévision du passage à l'an 2000; le bogue du millénaire ne lui a posé aucune difficulté.	Mise en oeuvre achevée.

## B. Université des Nations Unies

1. Les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997<sup>2</sup> sont exposées ci-après.

*Le Comité recommande à l'Université de provisionner intégralement les charges correspondant aux éléments de passif relatifs aux prestations de fin de service, aux pensions de retraite et aux congés annuels ou de donner les indications voulues dans les notes explicatives des états financiers (par. 12).*

2. À la suite de consultations avec la Division de la comptabilité, l'Université a fait figurer dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 les éléments de passif correspondant aux prestations de fin de service.

*Le Comité recommande que l'Administration redouble d'efforts pour accroître les recettes jusqu'au niveau souhaité (par. 19).*

3. L'Université a redoublé d'efforts pour contacter d'éventuels donateurs, notamment des gouvernements, des fondations et des entreprises, et les inciter à soutenir ses travaux. Elle s'est efforcée, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, de se donner les moyens de mobiliser des contributions supplémentaires en renforçant son personnel enseignant, notamment à son Centre de Tokyo (voir plus loin les paragraphes 14 et 15). La mise au point d'un plan stratégique 2000, approuvé par le Conseil de l'Université à sa quarante-sixième session, en décembre 1999, est un premier pas dans les efforts de l'UNU pour attirer davantage de fonds. L'élaboration du plan stratégique a permis à l'Université de mieux définir son programme et ses priorités, ce qui l'aidera à obtenir des fonds pour financer ses travaux. Le fonds de dotation, bien approvisionné, lui permettra de planifier à plus long terme et d'obtenir des ressources supplémentaires des secteurs public et privé. En 1998-1999, une stratégie définissant les moyens d'approcher les principales fondations des États-Unis a été élaborée en vue d'obtenir des contributions destinées à financer des programmes particuliers. Pour que cette initiative porte ces fruits, il est indispensable que des informations sur les projets de l'Université soient disponibles et que les propositions de projets soient établies en fonction des exigences de chaque fondation. Le plan stratégique prévoit notamment :

a) Qu'afin d'éviter les doubles emplois, toutes les activités de collecte de fonds seront coordonnées par le Bureau du recteur;

b) Que le Bureau de l'Université au Siège de l'ONU sera chargé de préparer les contrats avec les fondations et d'organiser les visites de suivi du personnel responsable des travaux financés;

c) Qu'une stratégie semblable sera mise au point, avec l'appui du Bureau de l'Université à l'UNESCO, à Paris, pour obtenir des fonds de fondations européennes.

4. Le plan stratégique 2000 prévoit aussi que l'Université définira une série de priorités pour essayer d'obtenir des États Membres des contributions annuelles devant couvrir ses dépenses de fonctionnement, en général ou dans des domaines particuliers. Dans le cadre de cette initiative, le recteur s'est efforcé, en 2000, d'obtenir de sources publiques et privées des promesses de contributions aux deux fonds suivants :

a) Le Fonds de l'UNU pour l'étude des politiques, destiné à financer une série annuelle d'études utiles au système des Nations Unies, réalisées à la demande de l'Organisation des Nations Unies ou à l'initiative de l'Université elle-même. Ce fonds est calqué sur le modèle du « conseil scientifique pour les politiques gouvernementales » créé par exemple aux Pays-Bas;

b) Le Fonds de l'UNU pour le renforcement des capacités, destiné à recevoir des contributions permettant de doubler, à moyen terme, le nombre de bourses accordées par l'Université.

5. Au cours du premier trimestre de 2000, le recteur s'est mis en contact avec trois États Membres des Nations Unies en vue d'obtenir des contributions à ces fonds.

6. Au cours du deuxième trimestre de 2000, le recteur mettra en place un comité consultatif composé de trois personnes ayant une expérience directe des fondations américaines, qui le conseilleront et l'aideront à présenter l'Université à diverses fondations. Ce comité, qui se réunira tous les ans ou tous les deux ans, viendra renforcer la stratégie d'approche des fondations américaines exposée ci-dessus.

7. L'Université continue aussi à contacter divers États Membres pour les inciter à acquitter les sommes qu'ils se sont engagés à verser au fonds de dotation.

*Le Comité recommande que l'Université mette au point une stratégie et un plan d'action assortis d'un calendrier afin d'améliorer le taux de représentation des consultants et des experts des pays en développement, conformément aux principes de sa charte (par. 26).*

8. Au chapitre 6 de son plan stratégique 2000, l'UNU se donne pour objectif de devenir une institution plus ouverte et plus dynamique. Au cours de la période de quatre ans couverte par le plan, les efforts d'ouverture s'orienteront essentiellement vers la communauté universitaire internationale. L'UNU renforcera ses contacts avec les universités et les instituts de recherche, en particulier ceux des pays en développement, essentiellement en les associant à ses réseaux déjà établis ou en passe de l'être. Parmi les réseaux en place qui fonctionnent bien figurent le réseau sur la population, l'aménagement du territoire et les modifications de l'environnement; le programme d'alimentation et de nutrition pour le développement humain et social; le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé et le Collège de recherche de l'UNU et de l'Institut des ressources naturelles en Afrique. Un nouveau réseau pour la gestion des sols en dégradation dans les zones arides réunit des chercheurs chinois, iraniens, nigériens, tunisiens et ouzbeks. Les préparatifs pour la création d'un réseau pour la gouvernance mondiale des océans viennent de commencer; la première étape, actuellement en cours, consiste à définir le problème et à choisir les participants. Dans le cadre de l'application des recommandations faites lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Paris en 1998, l'UNU et l'UNESCO ont créé ensemble, à Barcelone, un réseau mondial sur les innovations dans l'enseignement supérieur. Des réseaux régionaux qui aideront à mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence en Amérique latine (en coopération avec l'Association des universités amazoniennes), ainsi qu'en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, seront reliés au réseau mondial. L'Université participe aussi, avec la Division des sciences de l'UNESCO, au suivi de la Conférence mondiale sur la science; dans ce contexte, elle renforce ses contacts avec le Conseil international des unions scientifiques. Avec l'aide de centres qui ont déjà fait leurs preuves, par exemple l'Instituto de Nutrición Tecnológica de los Alimentos (Santiago) et l'Université Mahidol (Bangkok), le réseau sur l'alimentation et la nutrition, en place depuis longtemps, axe actuellement ses efforts sur le renforcement d'autres centres en Afrique subsaharienne.

9. Le chapitre 6 du plan stratégique prévoit également que l'Université cherchera à découvrir de jeunes talents parmi les chercheurs du monde en développement. Dans le cadre de ses réseaux, l'UNU fera un effort particulier pour associer ces jeunes chercheurs à ses activités de recherche et de développement des capacités. Par ailleurs, elle a élaboré une stratégie pour veiller à ce qu'ils participent en plus grand nombre aux conférences internationales. Elle a conclu des accords avec le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, l'Association internationale de géothermie et l'Union géographique internationale, entre autres, afin d'aider les jeu-

nes chercheurs à présenter leurs articles scientifiques à des réunions internationales. Grâce à sa coopération accrue avec les associations scientifiques susmentionnées, ainsi qu'avec l'Académie des sciences du tiers monde, l'UNU est en mesure de découvrir de jeunes chercheurs prometteurs du monde en développement qu'elle pourra associer à ses programmes de recherche et de développement des capacités.

10. Une première mesure importante a été prise pour accroître la représentation des consultants et experts des pays en développement : au moment de l'approbation de chaque projet, le nombre d'universitaires du monde en développement qui y participent est vérifié. Au Centre de l'UNU, la réunion des hauts responsables examinera, aux fins de leur approbation, tous les projets qu'il est proposé de financer pendant l'exercice biennal 2000-2001. Chaque proposition devra indiquer la nationalité des participants, ce qui permettra d'augmenter la représentation des chercheurs des pays en développement. Une deuxième mesure prise consiste à faire figurer dans les rapports annuels de l'Université, à compter de 2000, des statistiques sur les consultants et les experts qui ont participé à des projets, en comparant la représentation des pays en développement à celle des pays industrialisés.

11. En 1998-1999, l'UNU a – y compris dans le cadre de ses centres et programmes de recherche et de formation – travaillé avec 1 588 consultants; 848, soit 53,4 %, étaient originaires de pays en développement. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'exercice biennal 1996-1997, au cours duquel les proportions de consultants du monde en développement avaient été de 23 % et 43 %, respectivement, selon qu'il s'agissait de contrats de louage de services ou de contrats de prestation de services de personnel (voir par. 23).

12. L'Université continuera d'améliorer la représentation des consultants des pays en développement au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et après.

*Le Comité recommande que l'Université détermine si les travaux confiés à deux consultants et qui auraient dû être achevés depuis longtemps sont toujours nécessaires, et prennent éventuellement des mesures pour recouvrer les avances payées (par. 28).*

13. L'Université a examiné la situation en ce qui concerne les travaux en question. S'agissant du contrat ICA 91/003, qui était valable jusqu'au 30 juin 1999, le consultant a terminé le travail et le solde de ses honoraires lui a été versé en décembre 1999 après livraison d'un rapport sur les risques écologiques dans le monde. Ce rapport est actuellement mis en forme et devrait être publié au mois d'août. S'agissant du contrat ICA 91/053, qui était valable jusqu'au 31 octobre 1999, sur les cinq rapports prévus, un a déjà été publié et un autre est en cours de production. L'Université n'a pas réussi à se faire livrer les trois autres rapports. Elle est déterminée à mener le projet à bien et va d'abord tenter d'obtenir les parties qui sont déjà prêtes.

*Le Comité recommande que l'Administration revoie les besoins optimaux en personnel en fonction des activités de l'Université et s'emploie à pourvoir les postes vacants (par. 30).*

14. L'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, à l'automne 1997, a été la première occasion qui s'est présentée au nouveau Recteur (qui a pris ses fonctions en septembre 1997) d'examiner le tableau des effectifs compte tenu des besoins présents et futurs. Un certain nombre de recommandations précises concernant les effectifs et le renforcement du personnel pédagogique de

l'Université, en particulier au Centre de l'ONU à Tokyo, ont également été faites dans les rapports d'évaluation extérieurs réalisés en 1998. Trois évaluations ont été effectuées : l'une à caractère pédagogique réalisée par des universitaires extérieurs à l'occasion des 20 ans d'activité de l'ONU, l'autre par le Corps commun d'inspection et la troisième lors d'une visite du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Depuis 1998, le Centre de l'ONU a pourvu un certain nombre de postes vacants :

Avril 1998 : deux vice-recteurs et un conseiller principal auprès du recteur;  
 Juillet 1999 : un administrateur du personnel;  
 Août 1999 : deux administrateurs des programmes d'enseignement;  
 Octobre 1999 : un informaticien;  
 Mars 2000 : un administrateur des programmes d'enseignement;  
 Avril 2000 : un coordonnateur de programmes.

15. La plupart de ces recrutements visaient à doter le Centre de l'ONU à Tokyo de moyens pédagogiques accrus. L'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 a été l'occasion d'apporter de nouveaux ajustements au tableau des effectifs de l'Université. Une étude de l'organigramme du Centre de l'ONU, conduite en 1999 et au début de 2000, a permis d'examiner de plus près le tableau d'effectifs de chaque service. À partir des résultats de cette analyse, on redéfinira les fonctions de chaque service et on mettra au point des définitions d'emploi davantage axées sur les objectifs et les produits. Depuis deux ans et demi, le Centre de l'ONU revoit ses effectifs et s'efforce de faire un usage optimal des ressources en personnel limitées dont il dispose. Il continuera, tout au long de l'exercice biennal 2000-2001 et dans les années qui suivront, d'ajuster son tableau d'effectifs et d'allouer au mieux les ressources humaines dont il peut disposer.

*Le Comité recommande que l'Administration continue d'étudier les moyens d'accroître les recettes tirées de l'utilisation du bâtiment du siège et de réduire le coût de son exploitation et de son entretien (par. 36).*

16. Le montant des dépenses à ce titre est estimé à 5 478 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Les recettes sont estimées à 5 235 000 dollars, soit un coût net de 243 000 dollars. On poursuivra les efforts au cours de l'exercice biennal pour réduire encore l'écart jusqu'à parvenir à l'objectif à long terme qui est d'équilibrer les recettes et les dépenses afférentes à l'immeuble. Pour ce faire, on confiera la gestion du bâtiment à des entreprises extérieures et on s'efforcera d'augmenter les recettes tirées de la location des salles de conférence de l'Université.

### **C. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Les mesures prises ou envisagées par l'UNRWA pour donner effet aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 1996-1997<sup>3</sup> sont exposées ci-après.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
1. L'Office ne devrait allouer de crédits pour des projets précis	Le Bureau des relations extérieures du siège suit désormais de près les autorisations préalables de financement et est constamment en contact avec

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
qu'après avoir reçu des donateurs des fonds suffisants [par. 8 a)].	les donateurs au sujet des contributions annoncées et non versées, des initiatives qui ont été facilitées par la nomination d'un nouveau chef à la tête du Bureau en automne 1998 et par la décision de pourvoir le Bureau d'effectifs complets. Ce sont le Contrôleur et le Chef du Bureau des relations extérieures qui sont chargés de donner suite à cette recommandation.
2. L'état présentant l'actif, le passif et les soldes des fonds devrait également indiquer la valeur des terrains et des bâtiments. De plus, les titres de propriété devraient être obtenus et conservés au siège afin de servir de preuve que l'Office est bien propriétaire de ses actifs [par. 8 b)].	L'Administration a fait savoir au Comité que la valeur des biens de capital fixe avait été clairement indiquée dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que dans la note 8 relative aux états financiers. Le siège de Gaza avait reçu les titres de propriété et les avait archivés. Pour que la comptabilisation des biens de capital fixe soit plus conforme aux règles comptables de l'ONU, il a été proposé de modifier la règle de gestion financière 10.2. Une lettre dans ce sens a été adressée en novembre 1999 au Sous-Secrétaire général à la gestion et Contrôleur. Jusqu'à présent, la valeur des biens de capital fixe était imputée intégralement et une fois pour toutes au moment de l'achat. Lors de l'exercice biennal 1998-1999, pour avoir une image plus complète de la valeur des biens de l'Office, on a comptabilisé la totalité des biens de capital fixe sur la base du coût historique et on a créé un compte de provision pour dépréciation. Afin de faciliter l'application du projet de modification des règles de gestion financière, le bureau technique a été chargé de faire l'inventaire de la totalité des terrains et constructions dont l'Office est propriétaire. Cet inventaire devrait être terminé en mai 2000. C'est le Contrôleur qui est responsable de l'application de cette recommandation.
3. L'Administration devrait fournir au Service financier les ressources dont celui-ci a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche [par. 8 c)].	L'Administration a fait savoir au Comité que l'Office avait réorganisé son service financier. Le poste de contrôleur de l'UNRWA a été rétabli et pourvu. Du personnel qualifié a été nommé aux postes vacants de la Division de la comptabilité. Grâce à ces efforts, on a pu clore les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 dans des conditions satisfaisantes et dresser les états financiers correspondants dans les temps voulus. Après avoir procédé à un examen approfondi, on a décidé d'acheter un nouveau système de gestion financière qui devrait faciliter considérablement la tâche de l'Office et lui permettre de présenter une information financière complète dans les délais requis. Le nouveau système devrait devenir opérationnel d'ici à la fin de l'exercice biennal en cours. On a aussi entrepris d'installer un nouveau système de gestion des états de paie, qui devrait lui aussi entrer en service au cours du présent exercice biennal. En ce qui concerne les achats et les fournitures, l'Office a continué d'améliorer le système Reality qui du mode local passera entièrement au mode réseau en janvier 2000. Le Directeur de l'Administration et de la gestion des ressources humaines et le Contrôleur sont chargés de donner suite à cette recommandation.
4. L'Office devrait revoir ses stratégies de collecte de fonds et suivre de près les accords avec les donateurs ainsi que les procédures d'octroi de contrats [par. 8 d)].	Le Commissaire général continue d'examiner avec les donateurs les besoins financiers de l'Office pour qu'il puisse servir la communauté des réfugiés de Palestine. L'Office cherche aussi à obtenir des fonds supplémentaires auprès des donateurs traditionnels et auprès de nouveaux donateurs. Les procédures de passation des marchés font actuellement l'objet de contrôles internes. Elles ont aussi été examinées par des consultants extérieurs financés par des donateurs. Une grande attention sera portée à toutes les recommandations tendant à renforcer les procédures de contrôle interne et à accroître l'efficacité des procédures de passation des marchés. Les recommandations des consultants extérieurs ont été examinées au sein de l'Office et approuvées par le Commissaire général en avril 2000. Le chef du Bureau des relations extérieures et le Conseiller juridique sont chargés de donner suite à cette recommandation.
5. Le Groupe de surveillance des projets devrait disposer des res-	L'Office a renforcé le personnel du Groupe de surveillance des projets malgré des difficultés financières chroniques. Dans un premier temps, il a dé-

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
sources dont il a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche [par. 8 e)].	cidé de faire porter l'effort sur les éléments qui sont essentiels au suivi des projets et à l'établissement de rapports à l'intention des donateurs, afin de respecter les accords conclus avec ces derniers. Les services de suivi des projets sur le terrain ont reçu des instructions tendant à ce qu'ils établissent des rapports plus ponctuels et plus précis. On a créé un comité de l'examen des projets pour mieux gérer la liste de priorités de l'Office en ce qui concerne l'exécution des projets. Une première version d'un manuel des projets a été approuvée par le Comité de gestion de l'Office à l'automne 1999. On le révisé actuellement en vue d'établir la version définitive. La présentation des rapports financiers, qui doit être décidée en accord avec les donateurs, fait également l'objet d'un examen. Le Bureau de l'audit interne examine actuellement la gestion des projets, ce qui devrait permettre d'accroître l'efficacité de l'Office dans ce domaine. Le chef du Bureau des relations extérieures est chargé d'appliquer cette recommandation.
6. L'Office devrait prendre des mesures pour obtenir des donateurs les sommes non réglées et rembourser au Fonds général les 11,2 millions de dollars dépensés au titre du projet de centre hospitalier de Gaza [par. 8 f)].	L'audit de l'hôpital européen de Gaza par l'Union européenne a été terminé en juin 1999. L'Office a engagé des pourparlers avec les représentants de l'Union européenne afin d'obtenir davantage de fonds pour rembourser le Fonds général. C'est l'Union européenne qui est maintenant responsable de la réception des travaux. Un contrat a été passé avec une équipe internationale de gestion pour qu'elle prépare la mise en service de l'hôpital en juillet 2000. Le Contrôleur et le chef du Bureau des relations extérieures sont chargés de faire appliquer cette recommandation.
7. L'Office devrait veiller à faire contrôler à temps tous les systèmes informatiques pour pouvoir faire le nécessaire, le cas échéant, en vue du passage à l'an 2000 [par. 8 g)].	L'Office a testé toutes les applications pour s'assurer de leur compatibilité 2000. L'examen a été terminé en mars 1997, ce qui a donné à l'Office suffisamment de temps pour procéder aux ajustements nécessaires dans le délai qu'il s'était fixé, c'est-à-dire septembre 1999. Le passage à l'an 2000 n'a donc causé aucun incident majeur. Le Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines est chargé de l'application de cette recommandation.
8. Dans un souci d'exactitude et de transparence, le Comité recommande à l'Office de fournir dans l'état financier II des informations sur l'évolution des réserves et des soldes des comptes, comme prescrit par les normes comptables du système des Nations Unies (par. 22).	L'état II des états financiers de l'Office pour l'exercice biennal 1998-1999 a été établi conformément aux normes comptables.
9. L'Administration devrait respecter scrupuleusement l'instruction obligeant à obtenir les permis nécessaires avant d'accepter un projet (par. 41).	L'Administration convenait qu'il fallait vérifier que les sites étaient effectivement disponibles et lever tous les doutes concernant la propriété des terrains au stade de la planification des projets et elle mettait tout en oeuvre pour qu'il en soit ainsi. Toutefois, des problèmes liés à des questions sur lesquelles l'Office n'avait aucun contrôle surgissaient souvent aux stades ultérieurs. Les projets qui n'avaient pas été exécutés lors de l'exercice biennal précédent en raison de litiges portant sur l'acquisition des terrains l'ont été au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité de l'examen des projets créé au début de 2000 veillera, pour chaque projet, à ce que la disponibilité des sites soit confirmée au moyen de documents. Les directeurs des opérations sur le terrain et le chef du Bureau des relations extérieures sont chargés d'appliquer cette recommandation.
10. L'Office devrait améliorer ses procédures de sélection et de passation de contrats et mettre rapidement à jour la liste des fournis-	L'Office applique strictement les procédures établies en matière de passation de contrats. Les entrepreneurs qui n'ont pas donné satisfaction à l'issue d'un projet sont écartés des projets ultérieurs. Pendant la phase d'évaluation et avant que les marchés ne soient conclus, les comités locaux

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
<p>seurs afin que seuls des entrepreneurs compétents puissent être sélectionnés pour exécuter les projets. De plus, l'Administration devrait surveiller de près l'exécution des contrats pour s'assurer que les entrepreneurs respectent les normes requises, éviter les dépassements de coûts et de calendrier et faire appliquer strictement les clauses d'indemnisation prévues (par. 57).</p> <p>11. La Caisse de prévoyance devrait prendre une décision au sujet des placements dans les pays qui ne lui accordent pas d'exonération fiscale. De plus, il faudrait s'employer plus efficacement à obtenir le remboursement des sommes prélevées au titre de l'impôt (par. 61).</p> <p>12. Le manuel de vérification intérieure des comptes devrait être révisé pour tenir compte des modifications apportées aux opérations de l'Office (par. 63).</p> <p>13. Afin d'améliorer l'efficacité du personnel chargé de la vérification intérieure des comptes, l'Office devrait inscrire à son budget de quoi financer la formation du personnel concerné (par. 66).</p>	<p>des marchés sont informés du jugement qui a été porté sur les entrepreneurs engagés sur d'autres projets. Le Comité des marchés du siège surveille également l'attribution des marchés.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat de la Caisse de prévoyance a donné pour instructions aux gestionnaires de limiter au maximum l'incidence des impôts en vendant les actions avant la date de paiement des dividendes, dans les pays qui n'accordent pas d'exonération fiscale à la Caisse. Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat de la Caisse est parvenu à obtenir des autorités italiennes et espagnoles qu'elles fassent bénéficier les placements de la Caisse d'une exonération fiscale. Il négocie actuellement avec d'autres États Membres pour obtenir des exonérations directes. Le Contrôleur est chargé de faire appliquer cette recommandation. L'Office s'est procuré des exemplaires du manuel de vérification des comptes utilisé par les services de contrôle interne du Siège de l'ONU et par le Comité des commissaires aux comptes afin de le comparer à son propre manuel et d'introduire dans ce dernier les éléments les plus pertinents. La révision du manuel devait être terminée en 1998. Toutefois, le poste d'administrateur hors classe du Bureau de la vérification intérieure des comptes étant devenu vacant à la suite du départ à la retraite de son titulaire, du retard a été pris et l'échéance a dû être repoussée à l'été 1999. Le Directeur du Département de la vérification et de l'inspection des comptes est chargé d'appliquer cette recommandation.</p> <p>L'Administration a introduit des changements importants qui visent à renforcer ses activités de contrôle interne. Deux nouveaux postes de vérificateur ont été approuvés. Le Bureau de la vérification des comptes est toujours en pourparlers avec le bureau du Vérificateur général des comptes du Canada au sujet de la participation à des stages de formation. L'Office a financé l'inscription d'un vérificateur des comptes hors classe à un stage de formation aux enquêtes spéciales, à la Law Enforcement Academy aux États-Unis. Le Contrôleur et le Directeur du Département de la vérification des comptes et de l'inspection sera chargé de l'application de cette recommandation.</p>

## **D. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

Les mesures prises ou à prendre par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans son rapport de l'exercice biennal 1996-1997<sup>4</sup> sont indiquées ci-après.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
<p>1. L'UNITAR devrait faire périodiquement concorder son système d'information comptable et les écri-</p>	<p>L'UNITAR et l'ONUG procèdent tous les mois à une mise en concordance de leurs comptes. La procédure est bien au point et constitue un contrôle financier extrêmement utile. À la fin de 1999, leurs comptes</p>

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
<p>tures comptables de l'Office des Nations Unies à Genève (par. 23).</p> <p>2. L'UNITAR devrait prendre des mesures pour régulariser les bordereaux interservices dont on constate, lors de la mise en concordance des comptes du PNUD et de l'UNITAR en fin d'exercice, qu'ils n'ont pas été comptabilisés (par. 26).</p>	<p>concordaient parfaitement. Le fonctionnaire des finances et de l'administration est chargé d'appliquer cette recommandation.</p> <p>L'UNITAR a régularisé tous les bordereaux interservices pour 1998 et les années précédentes. Toutefois, l'état des fonds d'exploitation fait apparaître un solde de 25 001 dollars dû par l'UNITAR et dont celui-ci ne peut déterminer l'origine. Ce solde concerne essentiellement des transactions datant de 1992-1993. L'UNITAR a demandé au PNUD de lui faire parvenir des pièces justificatives, mais le PNUD n'est malheureusement pas en mesure de le faire. L'UNITAR a l'intention de demander au PNUD de passer ce solde par profits et pertes. Les comptes débiteurs présentent par ailleurs un solde total de 9 747 dollars, qui correspond à deux montants facturés à l'UNITAR pour des voyages au départ de la Fédération de Russie remontant à 1987. L'ONUG a écrit au PNUD pour lui proposer de passer ces vieilles créances par profits et pertes. Le fonctionnaire des finances et de l'administration est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>3. L'UNITAR devrait faire en sorte que les bordereaux interservices soient immédiatement transférés à l'Office des Nations Unies à Genève pour comptabilisation (par. 27).</p>	<p>Lorsque des bordereaux interservices parviennent à l'UNITAR, ils sont immédiatement examinés, certifiés et transférés à l'ONUG pour action. Le fonctionnaire des finances et de l'administration est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>4. L'UNITAR devrait faire vérifier par le Bureau des affaires juridiques la régularité du système d'avancement à l'étude avant de l'appliquer (par. 33).</p>	<p>Cette recommandation n'a plus lieu d'être puisqu'elle concerne une proposition qui a été rejetée par le Conseil d'administration de l'UNITAR. On n'y a donc pas donné suite. Le Directeur exécutif est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>5. L'UNITAR devrait, pour plus de transparence, consigner le système de notation dans des documents explicatifs (par. 34).</p>	<p>L'UNITAR a mis en place un système de notation des fonctionnaires adapté spécialement à ses besoins. Tous les fonctionnaires ont fait leur rapport en 1999 et les procédures ont fait l'objet de documents explicatifs. Le fonctionnaire des finances et de l'administration est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>6. L'UNITAR devrait revoir ses procédures d'achat compte tenu des nouvelles procédures en matière de passation des marchés qui vont entrer en vigueur à l'ONUG (par. 40).</p>	<p>L'UNITAR continue d'utiliser les services de l'ONUG pour des achats peu importants. L'UNITAR a assisté cette année à une réunion avec le département de l'ONUG chargé des achats et il est toujours convaincu que ses propres pratiques en matière d'achats sont efficaces et économiques. Le fonctionnaire des finances et de l'administration est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>

## **E. Fonds du Programme des Nations pour l'environnement**

Les mesures prises ou à prendre par le PNUE pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 1996-1997<sup>5</sup> sont indiquées ci-après.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
<p>1. Les rapports sur la valeur des biens durables achetés par les agents d'exécution sur les fonds du PNUE devraient être fournis et la valeur de ces biens devrait figurer dans les notes aux états financiers (par. 15).</p>	<p>La valeur du matériel a été indiquée dans les comptes de 1998-1999. Le Chef du Service du budget et de la gestion des fonds de l'Office des Nations Unies à Nairobi est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>

Recommandation	Mesures prises et entités responsables
<p>2. L'Administration devrait faire l'inventaire de toutes les contributions annoncées et non versées en ce qui concerne les différents fonds et devrait constituer des provisions suffisantes dans les comptes où le recouvrement des recettes paraît incertain. L'Administration devrait en outre envisager de ne considérer les annonces de contribution comme des recettes que lorsque les fonds ont été effectivement versés (par. 18).</p>	<p>Le Service chargé du budget et de la gestion des fonds assure un suivi permanent des contributions annoncées et non versées, et ce, pour tous les fonds. Dans le cas du Protocole de Montréal, il tient des tableaux de contributions séparés pour chacune des années écoulées depuis la création du fonds correspondant en 1991, ce qui permet de connaître précisément l'ancienneté des contributions annoncées et non versées. On met actuellement au point les données qui permettront d'analyser les contributions non versées aux autres fonds d'affectation spéciale du PUE en fonction de leur ancienneté. C'est aux parties qui contribuent collectivement à ces fonds qu'il revient, lors de leurs réunions, d'annuler les contributions annoncées, de considérer comme douteuses les annonces de contributions de certains gouvernements et de constituer des provisions. Toutefois, pour ce qui est de la gestion des allocations et des engagements de dépenses, quel que soit le fonds d'affectation spéciale, le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont pour principe et pour pratique de ne considérer que les fonds disponibles, complétés dans des cas tout à fait exceptionnels par des contributions annoncées, lorsque celles-ci sont jugées parfaitement fiables. Par conséquent, l'inscription de contributions annoncées en recettes et celle d'anciennes contributions annoncées et non versées dans l'actif n'entraînent jamais ni surévaluation des fonds disponibles, ni surengagements, ni dépassements de crédit. Le Chef du Service du budget et de la gestion des fonds est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>3. L'Administration devrait continuer de faire en sorte que les agents d'exécution tenus de produire des attestations de vérification des comptes afférentes aux montants déboursés au titre du Fonds pour l'environnement s'acquittent de cette obligation immédiatement après la clôture de l'exercice financier (par. 23).</p>	<p>Le Manuel du PNUE sur la conception, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets définit les conditions relatives à la soumission des attestations de vérification des comptes. Le PNUE a adopté toutes les mesures nécessaires pour que les états de dépenses vérifiés soient soumis promptement, à savoir qu'à l'avenir le PNUE ne versera pas d'avances de caisse aux organismes qui n'auront pas fourni d'attestation de vérification des comptes et ne conclura pas de nouveaux accords avec les organismes d'appui qui n'auront pas fourni les documents de vérification des comptes requis. Le Chef du Service du budget et de la gestion des fonds est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>4. L'Administration devrait établir un système d'examen périodique pour les comptes débiteurs afin de recouvrer ou d'ajuster les montants (par. 27).</p>	<p>Tous les comptes débiteurs ont été examinés. Des passations par pertes et profits et la constitution de provisions, représentant un montant total de 3,3 millions de dollars, ont été approuvées et inscrites dans les états financiers de 1999. Des améliorations du système comptable informatisé, qui devraient permettre de mieux suivre et contrôler les comptes débiteurs non apurés, sont prévues pour 2000. Le Chef du Service de la gestion des ressources financières à l'Office des Nations Unies à Nairobi est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>5. Le rapprochement de tous les bordereaux interservices non acquittés de longue date devrait être effectué le plus tôt possible et l'Administration devrait se conformer au système de rapprochement mensuel des bordereaux interservices de concert avec le Siège de l'ONU (par. 31).</p>	<p>Le rapprochement des bordereaux interservices revient à la Division de la comptabilité du Siège de l'ONU; cette recommandation devrait donc lui être adressée.</p>
<p>6. L'Administration devrait étudier de toute urgence la rentabilité et la viabilité du projet Mercure et, notamment, la compatibilité du système de télécommunications par satellite</p>	<p>Les conclusions d'une étude indépendante sur le rapport coût-efficacité du système Mercure du PNUE portant sur les cinq premiers mois d'exploitation ont été communiquées par le Directeur exécutif à la vingtième session du Conseil d'administration du PNUE. Celui-ci, par sa décision UNEP/GC/20/30, a accueilli favorablement le rapport et cons-</p>

Recommandation	Mesures prises et entités responsables
<p>Mercuré avec le système de télécommunications de l'ONU (par. 42).</p>	<p>taté que, malgré l'idée négative qu'en donnait le Comité des commissaires aux comptes, le système Mercuré fournissait au PNUE des services d'un bon rapport coût-efficacité ainsi que d'autres avantages. Il a prié le Directeur exécutif de lui présenter à sa prochaine session une étude de rentabilité complète. Il est établi que, depuis son entrée en service, le système Mercuré est entièrement compatible, au niveau des services Internet, avec le réseau de télécommunications de l'ONU. Depuis, la compatibilité avec les services de vidéoconférence de l'ONU a été également confirmée à plusieurs reprises. L'intégration des services téléphoniques, y compris l'intégration entre commutateurs et la composition uniforme, devra être démontrée à l'issue des négociations avec les télécommunications kényennes. Ces négociations seront menées à bien lorsque les autorités kényennes auront achevé la restructuration en cours des télécommunications. Une réunion technique de coordination entre le PNUE et la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat de l'ONU a eu lieu en mai 1999. Le PNUE attend actuellement des informations du Gouvernement kényen. L'extension des services de données aux autres organismes des Nations Unies présents à Nairobi est en cours; les services de téléphone seront également étendus aux autres institutions lorsqu'ils seront opérationnels. Le responsable de la Division de l'impact sur l'environnement est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>7. L'Administration devrait améliorer sa gestion et son contrôle des projets en faisant en sorte que les objectifs et les résultats attendus soient clairement précisés; que les mandats des consultants soient définis et que les rapports trimestriels de dépenses et les rapports d'activité semestriels soient reçus à la date prévue. Le Comité renouvelle la recommandation qu'il a formulée dans son rapport sur l'exercice biennal 1990-1991 et réitéré dans son rapport sur l'exercice 1994-1995, tendant à ce que des mesures soient prises pour que tous les rapports demandés soient remis afin que l'on puisse procéder en temps voulu à la clôture des projets achevés (par. 50).</p>	<p>La formulation des projets a été rationalisée grâce à l'adoption, en 1998, du Manuel du PNUE sur la conception, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets; des mesures visant à assurer la soumission à la date prévue des états financiers et des rapports d'activité ont été instaurées (le PNUE ne verse pas d'avances de caisse aux organismes qui n'ont pas présenté les rapports requis). Des mesures sont également prises pour demander aux agents d'exécution de fournir tous les rapports non reçus sur les projets et de procéder en temps voulu à la clôture des projets terminés. Le Chef du Service du budget et de la gestion des fonds de l'Office des Nations Unies à Nairobi est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>
<p>8. L'Administration devrait réexaminer les rapports de gestion des projets pour y indiquer de façon précise les résultats attendus tout en veillant à ce que ceux-ci soient mis à jour en permanence afin d'en faire un réel instrument de gestion (par. 51).</p>	<p>Le Manuel du PNUE sur la conception, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets fournit déjà des outils (rapport d'activité du projet, rapport final et fiche récapitulative d'autoévaluation) permettant de recueillir des informations complètes sur le déroulement d'un projet afin de satisfaire les exigences en matière d'évaluation et d'élaboration de rapports, y compris les résultats précis. Les fonctionnaires chargés de la gestion des fonds suivent l'évolution des projets grâce aux rapports de gestion des projets qui contiennent la liste de tous les rapports attendus et reçus. Ces rapports et ce système de classement sont suffisants pour répondre aux exigences en matière de vérification des comptes et il n'est pas nécessaire d'indiquer de manière précise les résultats dans les rapports de gestion des projets. Le Chef du Service du budget et de la gestion des fonds de l'Office des Nations Unies à Nairobi est chargé d'appliquer cette recommandation.</p>

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises et entités responsables</i>
9. L'Administration devrait faire en sorte que les procédures visant à donner suite aux décisions du Comité de contrôle du matériel soient respectées et devrait veiller à leur application (par. 61).	L'Office des Nations Unies à Nairobi applique cette recommandation. Le Chef du Service des marchés et des achats est chargé de la mettre en application.

## F. Fonds des Nations Unies pour la population

Les mesures prises ou prévues par le FNUAP pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal 1996-1997<sup>6</sup> sont décrites ci-après.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures de suivi/responsable(s)</i>	<i>Calendrier d'application/observations</i>
-----------------------	--	--

### Recommandations antérieures qui n'ont pas été complètement appliquées

1. Dans son rapport sur l'exercice biennal 1990-1991, le Comité a recommandé que le Manuel des politiques et procédures du FNUAP soit mis à jour sans tarder. Une équipe spéciale créée en octobre 1996 a publié une grande partie du Manuel en novembre 1997, mais celui-ci n'est encore achevé qu'à 80 % [par. 7 a)].	Un groupe chargé de la révision du Manuel des politiques et procédures a été créé au sein de la Division des questions techniques et des politiques afin d'assurer le suivi nécessaire. Un groupe de travail interdivisions chargé du Manuel a également été créé; il s'emploie activement à combler les lacunes identifiées par les bureaux extérieurs, les équipes de soutien aux pays et le personnel du siège qui appliquent le Manuel, ainsi qu'à mettre au point le plus rapidement possible les derniers chapitres.	Depuis la dernière mise à jour, trois sections ou chapitres du Manuel d'organisation ont été distribués, dont ceux concernant l'énoncé de mission, les sources de financement et les publications et autres produits du FNUAP. Le chapitre sur les procédures de gestion du personnel du Manuel de gestion administrative et de gestion du personnel a également été distribué et la section sur les annexes révisées concernant la programmation des opérations de cofinancement sera terminée en avril 2000. Le Manuel de gestion financière est prêt à être distribué. Les directives applicables respectivement au programme multinational, au programme consultatif technique et à la collaboration avec le secteur privé sont en voie d'achèvement. Les chapitres du Manuel des politiques et procédures sont diffusés sur l'Intranet en anglais, en espagnol et en français.
2. Dans son rapport sur l'exercice biennal 1992-1993, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que toutes les demandes d'achat passent par le Groupe des achats. Le Comité a constaté que la Division de l'information et des relations extérieures du Fonds s'était adressée à des cabinets de conseils directement, sans passer par le Groupe des achats [par. 7 b)].	Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a désigné un responsable de la liaison avec le Comité de contrôle des marchés, qui participe aux travaux de celui-ci et tient la Division informée de toutes questions concernant les achats.	La direction du FNUAP et le Groupe des achats n'ont cessé de mettre l'accent sur la nécessité d'appliquer strictement les procédures établies pour les demandes d'achat. Les anomalies mentionnées ont été portées à l'attention du Directeur de l'unité administrative concernée pour lui demander de respecter rigoureusement ces procédures à l'avenir. L'unité intéressée respecte maintenant cette obligation.

### Recommandations relatives à l'exercice biennal 1996-1997

#### *Procédures financières*

3. Le FNUAP devrait indiquer la valeur des contributions en nature dans une note relative aux états financiers (par. 17).	Le chef du Service financier du Fonds étudie actuellement les dispositions à prendre pour recueillir des informations sur les contributions en nature, en déterminer la valeur et publier ces renseignements.	Le Service financier du Fonds se proposait d'indiquer la valeur des contributions en nature reçues pour l'exercice biennal 1998-1999 dans les notes afférentes aux états financiers, mais la collecte des données s'est révélée plus complexe que prévue. Le Fonds a néanmoins l'intention de publier ces informations pour l'exercice biennal 2000-2001.
---	---	---

Recommandation	Mesures de suivi/responsable(s)	Calendrier d'application/observations
4. Le FNUAP devrait établir des procédures pour tenir un inventaire précis des biens durables correspondant aux projets détenus par les gouvernements et les ONG et indiquer la valeur de l'inventaire dans une note relative aux états financiers (par. 21).	Dans la section du Manuel révisé des politiques et procédures consacrée à la gestion administrative et à la programmation, le FNUAP insiste sur la nécessité de tenir une comptabilité exacte. Si cette responsabilité incombe au premier chef aux agents d'exécution, les bureaux de pays sont tenus de veiller à ce qu'ils s'en acquittent et de transmettre aux divisions géographiques les rapports financiers exigés. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion s'assurera que, de manière générale, toutes les parties respectent la procédure. Une circulaire sera de nouveau adressée aux bureaux de pays et aux divisions géographiques en fin d'année pour leur rappeler leurs obligations.	Le Fonds a mis au point les procédures à suivre pour inventorier, évaluer et rendre compte des biens durables affectés aux projets qui sont détenus par des gouvernements ou des ONG. Une condition essentielle pour que les inventaires soient complets et exacts est que les bureaux de pays vérifient les informations reçues des gouvernements et des ONG. La Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion assurera le suivi en veillant à obtenir des divisions géographiques et des bureaux de pays les chiffres relatifs à la valeur des biens durables. Le Fonds se proposait d'inclure ces informations dans les comptes de l'exercice biennal 1998-1999, dans une note afférente aux états financiers, mais la collecte des données s'est révélée plus complexe que prévue. Il a néanmoins l'intention de publier ces informations dans les états financiers de l'exercice 2000-2001. Pour plus d'exactitude, on vérifiera la date d'acquisition des droits de propriété du matériel.
5. Le FNUAP devrait modifier son règlement financier pour que les pertes de change autres que celles correspondant aux contributions volontaires soient systématiquement imputées sur les dépenses, conformément à la pratique adoptée par le Siège de l'ONU (par. 24).	Le chef du Service financier du FNUAP a entrepris de réviser les dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financières. Il consultera les services compétents du PNUD pour déterminer les moyens de distinguer entre les pertes de change suivant leur origine.	Conformément à l'article 14.1 a) du Règlement financier, le Fonds soumettra au Conseil d'administration les modifications qu'il se propose d'apporter aux règles de gestion financière 104.3 et 116.1. Il a l'intention de commencer à présenter les gains et pertes de change selon les règles révisées dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal 1998-1999.
6. Le FNUAP devrait faire le nécessaire pour recouvrer les avances sur frais de voyage qui n'ont pas été réglées dans les délais, y compris, s'il y a lieu, en les déduisant des traitements lorsque la demande de remboursement des frais de voyage n'a pas été présentée dans les deux semaines qui suivent le voyage, comme stipulé dans les dispositions pertinentes (par. 26).	Le chef du Service des achats et de l'administration suit les avances sur frais de voyage. Désormais, c'est lui qui décide des mesures à prendre pour recouvrer les avances consenties, dans les cas où la demande de remboursement n'est pas présentée dans les deux semaines suivant la fin du voyage. Le Directeur exécutif adjoint n'approuvera pas d'autres missions tant que les demandes de remboursement correspondant à des missions déjà effectuées n'auront pas été présentées.	Il s'agit d'une question très délicate, en raison des problèmes posés par le module frais de voyage du Système intégré de gestion (SIG). Les opérations de contrôle et de rapprochement restent très difficiles car l'état des avances sur frais de voyage fourni par le PNUD à la demande du FNUAP (et produit par le programme de conversion du SIG) est par trop lacunaire : une information aussi essentielle que le nom du voyageur n'y figure pas. Il est donc très ardu de procéder à des recoupements avec les dossiers du FNUAP, qui sont classés dans l'ordre alphabétique des noms des voyageurs. De ce fait, la liquidation des avances a pris beaucoup de retard. En outre, nombre de formules F.10 présentées via le FNUAP n'ont pas été saisies dans le système, ce qui là encore empêche de solder les comptes. On continue de vérifier toutes les avances non soldées en les rapprochant des comptes ouverts au nom des fonctionnaires du Fonds. On ne peut pas encore utiliser la fonction de recouvrement automatique des avances incorporée au module 4 du SIG, qui permet, 60 jours après la fin du voyage, de déduire du traitement le montant d'une avance non soldée. Lorsqu'on ne trouve pas trace dans le système de la présentation d'une formule F.10, le PNUD doit établir manuellement une formule F.924 pour pouvoir recouvrer les sommes dues et sol-

Recommandation	Mesures de suivi/responsable(s)	Calendrier d'application/observations
<i>Questions relatives à la gestion</i>		
<i>A. Gestion de la trésorerie</i>		
7. Le FNUAP devrait accélérer la communication des états des décaissements relatifs aux projets exécutés par des gouvernements ou des ONG [par. 36 a)].	Le Manuel de gestion financière contient des dispositions rigoureuses concernant les conditions de versement et le contrôle des avances. Les représentants du Fonds dans les bureaux de pays et les directeurs de programme au siège sont chargés de veiller au respect de ces règles. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion contrôlera l'application des procédures en vigueur, en s'appuyant sur la base de données en cours de constitution.	der l'avance. En ce qui concerne les frais de voyage des consultants, toutes les avances non soldées consenties en 1998 ou avant seront passées par pertes et profits conformément à la circulaire du PNUD UNDP/IC/ 91/27.  Il a été décidé qu'à partir de 1999, le Service financier communiquerait chaque année au Comité exécutif la liste des bureaux en infraction avec les dispositions du règlement financier, des règles de gestion financière et des procédures applicables en ce qui concerne la communication de rapports sur les décaissements et l'octroi d'avances aux agents d'exécution. Si besoin est, on prendra les mesures prévues dans le mémorandum sur la responsabilité personnelle publié par le Directeur exécutif le 29 janvier 1999.
8. Le FNUAP devrait demander aux gouvernements et aux ONG d'ouvrir, chaque fois que possible, un compte bancaire distinct pour chaque projet afin de faciliter la restitution au FNUAP des intérêts acquis sur les fonds destinés au financement du projet (par. 38).	Le Manuel de gestion financière du FNUAP dispose que les gouvernements doivent ouvrir un compte bancaire distinct pour chaque projet et remplir pour chacun une fiche d'information bancaire. Par le biais des représentants de pays, le FNUAP poursuivra ses efforts pour recouvrer les produits éventuels du placement des fonds affectés aux projets.	Il est de règle d'ouvrir un compte bancaire distinct pour chaque projet et cette obligation est soulignée dans toutes les sessions de formation et les missions de contrôle de l'exécution des programmes. En général, lorsqu'il n'est pas ouvert de compte distinct, c'est en raison de contraintes imposées par la législation nationale ou l'état des infrastructures dans le pays concerné.
9. Le FNUAP devrait examiner périodiquement tous les projets en sommeil et prendre rapidement des mesures pour clore ceux qui sont achevés (par. 43).	Dans une circulaire de juillet 1997, le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a défini les procédures à suivre pour recenser et clôturer les projets achevés. En outre, des dispositions précisant la marche à suivre pour clôturer les projets ont été incorporées au Manuel de gestion financière. Il incombe au représentant du FNUAP, au responsable de la division concernée au siège et aux agents d'exécution de faire régulièrement le point afin de décider des mesures à prendre, le cas échéant, pour clore un projet en sommeil. Les directeurs de programmes, appuyés par le chef du Service financier, sont chargés de superviser la clôture des projets.	Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la clôture des comptes. La Division de l'administration, des finances et des systèmes intégrés de gestion a mis au point une procédure qui permet de porter les projets en sommeil depuis trois ans à l'attention des divisions géographiques, de la Division des questions techniques et des politiques et de la Division de l'information et des relations extérieures, afin qu'elles vérifient si les activités prévues sont achevées, auquel cas le projet doit être clos. Grâce à cette procédure, la Division de l'administration, des finances et des systèmes intégrés de gestion a recensé, en janvier 2000, 800 projets environ, qui étaient en sommeil et dont la clôture est en cours. Quelque 1 800 projets avaient déjà été clôturés en 1998 et 460 en 1999. La clôture des projets est une question qui est régulièrement abordée lors des audits internes et de l'examen de l'application des politiques.
<i>B. Gestion des biens durables</i>		
10. Le FNUAP devrait négocier avec les gouvernements pour qu'ils four-	La stratégie du FNUAP dans ce domaine trouve son expression concrète	En sus de l'action menée par le Groupe de gestion des services et des locaux (Groupe des Nations Unies

Recommandation	Mesures de suivi/responsable(s)	Calendrier d'application/observations
<p>nissent des locaux gratuits ou prennent en charge une partie des loyers (par. 65).</p>	<p>dans la participation active du chef du Service des achats et de l'administration (Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion) aux travaux du Sous-Groupe des locaux et des services communs du Groupe des Nations Unies pour le développement. Tous les organismes participant au Groupe ont adhéré à la directive du Secrétaire général tendant à utiliser des locaux communs et à créer des maisons des Nations Unies. La stratégie et la méthode appliquées pour atteindre cet objectif sont donc communes à tous les membres du Groupe. Le FNUAP souscrit à la recommandation des commissaires aux comptes. Outre les efforts déployés par le Sous-Groupe dans ce domaine, les représentants du FNUAP seront invités à demander aux gouvernements des pays hôtes s'il est possible d'appliquer au FNUAP, lorsqu'il ne l'est pas encore, le mécanisme de contribution des gouvernements aux coûts locaux du PNUD ou d'adopter des dispositions analogues.</p>	<p>pour le développement) et son Sous-Groupe des locaux et des services communs pour encourager les gouvernements à fournir des locaux gratuits ou subventionnés, le FNUAP a récemment adressé une circulaire à ses représentants pour leur donner des directives à ce sujet (voir UNFPA/ REP/00/22 du 6 mars 2000). Ce texte dispose que, dans les cas où le PNUD peut obtenir du gouvernement une contribution au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs, le représentant du FNUAP doit effectuer les démarches nécessaires pour que le Fonds en bénéficie également. Là où le PNUD dispose de locaux gratuits qu'il partage avec le FNUAP, celui-ci ne doit pas avoir à payer de loyer.</p>
<p>11. Le FNUAP devrait veiller à ce que l'accord-type sur les services communs comporte des critères de rendement et des normes de qualité (par. 77).</p>	<p>Le FNUAP souscrit à la recommandation et aux observations faites par les commissaires aux comptes sur cette question. On notera que parmi les destinataires d'une note dans laquelle le PNUD et le bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement énonçaient les principes directeurs et les politiques à suivre en matière de services communs – note établie à la demande du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations – le FNUAP a été le seul à demander par écrit que le document soit révisé pour qu'on y incorpore des critères permettant d'évaluer la qualité et le rapport coût-efficacité des services fournis par d'autres organismes des Nations Unies et une disposition établissant la responsabilité des prestataires à l'égard des utilisateurs de ces services. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion doit s'assurer que les normes convenues sont respectées.</p>	<p>À l'initiative du Groupe de gestion des services et des locaux (Groupe des Nations Unies pour le développement) et du Sous-Groupe des locaux et des services communs, un séminaire réunissant des représentants du Groupe des Nations Unies pour le développement et un représentant des commissions économiques régionales s'est tenu sur la question des services communs, du 6 au 10 mars 2000. Ses conclusions devaient être publiées en mai 2000. Les participants étaient chargés d'élaborer des directives concrètes visant à faciliter la mise en place de services communs à l'échelon des pays, pour tous les organismes des Nations Unies. La définition des responsabilités a été reconnue comme la première démarche indispensable pour que la formule des services communs soit plus largement acceptée et mise en oeuvre.</p>

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures de suivi/responsable(s)</i>	<i>Calendrier d'application/observations</i>
<i>C. Gestion des ressources humaines</i>		
12. Le FNUAP devrait procéder à une évaluation détaillée des besoins en personnel, notamment des rapports entre les effectifs du siège et ceux des bureaux extérieurs, pour établir un juste équilibre entre décentralisation et contrôle et déterminer précisément les dotations nécessaires en administrateurs et en personnel d'appui (par. 84).	Le FNUAP souscrit aux observations et recommandations du Comité. Pour y répondre, il a été décidé de lancer une opération de planification des effectifs, organisée par le chef du Bureau du personnel et de la formation et consistant à réexaminer les définitions d'emploi et redéfinir, le cas échéant, les fonctions attachées aux postes, à mettre au point des indicateurs fiables du volume de travail pour chacune des tâches à effectuer et à définir des normes afin d'utiliser au mieux les ressources en personnel.	La première phase de l'opération de planification des effectifs, qui est achevée, a consisté à évaluer les postes devant servir de référence, avec la participation du Siège et d'un certain nombre d'équipes d'appui aux pays et de bureaux de pays. Les conclusions de cette évaluation ont été examinées par le Comité exécutif en août 1999. En novembre 1999, les fonctionnaires ont participé à un séminaire sur l'organisation du Fonds et les priorités en matière de programme. Les conclusions de ce séminaire ont fait l'objet d'un débat approfondi, et un rapport intitulé « UNFPA: A Way Forward » devait être présenté lors d'une réunion mondiale en mai 2000. Les recommandations adoptées devaient être mises en oeuvre à l'échelon de l'organisation à partir de juin 2000. Les fonctionnaires participent à l'opération et sont tenus informés de son déroulement par le biais de circulaires, de pages Web spécialisées et de réunions d'information.
13. Le FNUAP devrait réaliser une étude des capacités des bureaux de pays pour déterminer s'ils disposent du personnel dont ils ont besoin (par. 94).	Les résultats de l'opération de planification des effectifs permettront d'évaluer plus facilement la dotation en effectifs dont les bureaux de pays ont besoin. Ces activités sont placées sous la responsabilité du chef du Bureau du personnel et de la formation.	L'opération de planification des effectifs permettra également à la direction de définir précisément le rôle et les responsabilités du personnel des bureaux extérieurs dans le contexte de la décentralisation du pouvoir d'approbation et de l'exécution des programmes. Elle permettra également de déterminer de quels effectifs les bureaux de pays doivent être dotés pour aider les gouvernements et les ONG à devenir autonomes, dans le contexte du renforcement des capacités nationales et de l'exécution nationale. Ces préoccupations intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies, le Sous-Groupe des opérations du Groupe des Nations Unies pour le développement étudie, à l'initiative du FNUAP, la possibilité de formuler des recommandations communes sur les activités opérationnelles.

## **G. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains**

Les mesures prises ou à prendre par la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans son rapport de l'exercice biennal 1996-1997<sup>7</sup> sont exposées ci-après.

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises/entité responsable</i>
1. Le Comité recommande à l'Administration d'établir les états financiers en se conformant aux normes comptables pour le système des Nations Unies [par. 11 a)].	En consultation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les états financiers du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'exercice biennal 1998-1999 sont établis conformément aux normes comptables applicables à tous les organismes des Nations Unies. Le chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises/entité responsable</i>
2. Le Comité recommande à l'Administration de revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier autres qu'à des fins spécifiées [par. 11 c)].	Nations Unies à Nairobi est responsable de l'application de cette recommandation.  Dans le cadre de l'adoption et de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (voir circulaire ST/SGB/1999/22), un nouveau groupe chargé de concevoir des stratégies d'appel de fonds – le Groupe de la mobilisation des ressources et des affaires extérieures – a été créé. Il assumera notamment la responsabilité générale de la conception d'une politique globale d'appel de fonds ainsi que du contrôle et de la gestion des activités d'appel de fonds du Centre. Le chef du Groupe de la mobilisation des ressources et des affaires extérieures est chargé de l'application de cette recommandation.

## H. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Les mesures que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a prises ou compte prendre pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 1997<sup>8</sup> sont exposées ci-après.

<i>Recommandation du Comité</i>	<i>Mesures de suivi</i>	<i>État de l'exécution et dates prévues</i>
---------------------------------	-------------------------	---

### Recommandations antérieures non pleinement observées

1. Le Programme devrait simplifier les arrangements relatifs à la comptabilité générale (par. 7).	Les arrangements relatifs à la comptabilité générale ont déjà été considérablement simplifiés grâce, d'une part, au transfert de la comptabilité du Programme du Siège de l'ONU à l'Office des Nations Unies à Vienne et, d'autre part, à la rationalisation des arrangements relatifs à la trésorerie et aux opérations bancaires. Le grand livre a été décentralisé et intégré aux comptes informatisés à Vienne, les procédures bancaires ont été uniformisées pour un coût raisonnable, et les lourdes procédures de transfert d'un compte à l'autre ont été harmonisées ou éliminées. Reste à accomplir la dernière étape de l'intégration des systèmes comptables à Vienne. À cet égard, un important travail préparatoire a été réalisé avec l'étude d'experts sur l'élaboration d'un système intégré de comptabilité générale doté d'une assise informatique plus sûre, conformément aux recommandations formulées dans un rapport antérieur du Bureau des services de contrôle interne.	La mise au point d'un système comptable intégré à Vienne se poursuit, et l'installation du Système intégré de gestion a été achevée en 1999. Il n'est toutefois pas possible d'intégrer à ce système des tâches telles que l'affectation des fonds reçus des donateurs par activité et l'analyse des dépenses par secteur d'activité et par programme. En conséquence, le Programme a lancé un appel d'offres auprès de nombreux fournisseurs, à l'issue duquel il a sélectionné le logiciel PeopleSoft et la société Andersen Consulting, qu'il a chargée de concevoir et d'installer un système intégré de gestion financière et de gestion de projets. Ce système utilisera les données du Système intégré de gestion ainsi que celles des agents d'exécution et des bureaux extérieurs par l'intermédiaire d'une interface Web, pour établir un grand livre intégré qui sera plus transparent et contiendra des informations plus complètes, pertinentes et à jour. La gestion informatique du système de planification financière et de présentation de l'information financière est sécurisé. Le nouveau logiciel a été installé en avril 2000 et le système devrait être pleinement opérationnel début 2001. Il est prévu d'établir des états financiers en utilisant un système comptable intégré. La société Andersen Consulting, en collaboration avec un groupe restreint qui reçoit des apports des utilisateurs intéressés, met actuellement en place le nouveau système.
---	--	--

**Dépenses engagées par les agents d'exécution au titre des programmes**

2. Le Programme devrait s'entendre avec le PNUD pour que les rapports de vérification concernant toutes les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale soient communiqués par l'intermédiaire du PNUD en sa qualité d'agent d'exécution (par. 15).

Comme il est indiqué dans le rapport de l'Administrateur du PNUD sur le contrôle interne (voir DP/1998/26), le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD collabore étroitement, depuis des années, avec les commissaires aux comptes afin de mettre au point des mesures permettant de lever les réserves émises dans les rapports du Comité au sujet des états vérifiés des dépenses afférentes à des projets exécutés par des organismes nationaux. Le rapport du PNUD précise que, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier du PNUD, les gouvernements doivent présenter des rapports d'audit pour les projets et programmes exécutés par les organismes nationaux, et que le Bureau de l'audit et des études de performance a fixé au 30 avril la date limite pour la remise des rapports d'audit. En conséquence, le Programme n'a pas suivi cette question; il n'est d'ailleurs pas censé le faire de son propre chef, étant donné la nature des arrangements existants. Il est toutefois regrettable que, malgré ces efforts, les commissaires aux comptes du PNUD n'aient pas été satisfaits de l'ampleur des audits effectués et que, de ce fait, les états financiers du Programme aient été « techniquement » assortis de réserves. Le Programme ne peut donc que souscrire à la recommandation du Comité.

3. Le Comité accueille favorablement les récentes mesures prises en matière de formulation de principes d'action et recommande que le Programme parachève et formule, à titre prioritaire, les directives sur la politique de contrôle des drogues (par. 27).

Le Programme souscrit à cette recommandation et se réjouit de ce que le rapport d'audit reconnaisse les projets déjà réalisés.

Une équipe composée de responsables de haut niveau prend les décisions qui s'imposent pendant le processus de mise en place du système.

Les contacts avec le PNUD ont été établis. Certains projets figurent déjà dans les plans nationaux d'audit du PNUD. Quand tel n'est pas le cas, il est prévu que les projets d'un coût supérieur à 100 000 dollars soient audités par des bureaux d'expertise comptable de renom, qui seront sélectionnés selon les règlements et règles en vigueur au PNUD.

Au 31 mai 2000, environ 70 % des dépenses relatives à l'exercice biennal 1998-1999 devraient avoir été auditées, ce qui représente un progrès important par rapport à l'exercice biennal précédent. Le Chef du Service d'appui aux programmes est responsable de la coordination de l'exécution de cette recommandation.

Bien qu'il s'agisse d'une question prioritaire, le calendrier de promulgation des directives concernant les différents thèmes mis en lumière par les commissaires aux comptes dépend de plusieurs facteurs extérieurs. Des programmes mondiaux relatifs à l'évaluation de l'ampleur du problème de l'abus de drogues et de l'extension des cultures illicites ont été mis au point à la lumière des politiques adoptées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues. Dans la déclaration politique adoptée par la session extraordinaire, les États Membres se sont engagés à éliminer ou à réduire sensiblement la demande de drogues d'ici à 2008. Pour ce faire, l'Assemblée générale a prié le Programme de fournir aux États Membres l'appui nécessaire pour les aider à

recueillir des données fiables et comparables sur le plan international. Suite à cette demande, le PNUCID a mis au point deux programmes mondiaux : le premier a pour objet de surveiller les cultures et la production de plantes illicites; le deuxième de recenser les différents modes de consommation de drogues et d'évaluer l'ampleur du phénomène. L'exécution de ces programmes témoignera de l'engagement des États Membres à réduire la production et la consommation illicites de drogues et constituera une base solide pour les activités internationales de suivi. La Section de la réduction de la demande a publié une note consultative sur les principes directeurs applicables aux programmes d'évaluation rapide de situations d'abus de drogues (datée du 1er septembre 1998), qui donne les raisons pour lesquelles de telles évaluations doivent être conduites et indique la marche à suivre. Cette note est complétée par les Principes directeurs sur les évaluations rapides de situations, conseils méthodologiques qui ont été publiés dans toutes les langues officielles de l'ONU.

Par ailleurs, la Commission des stupéfiants a publié en 1999 un document de politique générale consacré aux jeunes et aux drogues (E/CN.7/1999/8). Outre les données épidémiologiques qu'il présente, ce document aborde la question de la conceptualisation des programmes qui s'adressent aux jeunes. Le PNUCID prépare actuellement un manuel sur l'élaboration de programmes de prévention pour les jeunes. Un premier fascicule, à paraître en novembre 2000, explicitera les approches suivies pour associer les jeunes aux programmes de prévention et présentera des conseils méthodologiques.

En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation mondiale de la santé, le PNUCID met actuellement au point un document de politique générale sur le VIH/sida et l'abus de drogues, dont l'objectif est de mettre au point une approche commune de l'un des aspects de la réduction des effets néfastes des drogues.

Dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, il est précisé que les programmes de réduction de la demande doivent être fondés sur une évaluation régulière de la nature et de l'ampleur de l'usage et de l'abus de drogues. Ce principe directeur a fait l'objet d'un programme mondial sur l'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues, qui contient des orientations sur la collecte d'informations relatives aux principaux indicateurs de l'abus de drogues, et dont l'objectif est d'assurer que les stratégies mises au point reposent sur une bonne évaluation de la situation.

Le Programme est en train d'élaborer un guide sur la prévention primaire au niveau des communautés, qui

devrait être achevé fin 2000 ou début 2001. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, il met également au point un guide sur les interventions qui peuvent être menées sur le lieu de travail. Le Programme élabore par ailleurs un guide sur l'évaluation des besoins et la planification stratégique en matière de réduction de la demande de drogues et un autre guide sur l'évaluation des besoins et la planification stratégique concernant l'aide aux drogués. Ces deux guides, qui contiendront des principes directeurs sur la marche à suivre pour planifier des programmes, devraient être achevés d'ici à la fin de l'année en cours. Malgré leur caractère technique, ces guides constitueront la politique du PNUCID dans le domaine de l'élaboration de programmes de réduction de la demande.

Outre ce qui précède, l'exercice d'évaluation thématique en cours débouchera sur des documents qui pourront être regroupés pour former des principes directeurs. Le premier exercice d'évaluation de ce type devrait porter sur les activités de réduction de la demande en Asie du Sud-Est.

Toujours dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'analyse des tendances, le Programme a mis au point un projet mondial sur la recherche et l'élaboration de politiques. Le rôle, les produits et les activités du projet sont axés sur la production de données et d'analyses fiables sur l'abus, la production et le trafic de drogues, la prévision de tendances et les conseils aux gouvernements et aux organisations concernées dans le domaine de l'élaboration de politiques, stratégies et contre-mesures efficaces de contrôle des drogues. Le projet étant intersectoriel, il constituera également une source intégrée de données sur les caractéristiques et les tendances de l'offre et de la demande de drogues, et apportera ainsi une contribution à l'élaboration de politiques de contrôle des drogues efficaces et aux activités de tous les bureaux du PNUD. Le module analyse des tendances a déjà fait l'objet d'une publication intitulée « Tendances des drogues illicites à l'échelle mondiale (2000) »; un autre numéro de cette publication devrait être publié en 2001.

La Section des avis juridiques du PNUCID a constitué des groupes d'experts qui ont mis au point deux instruments sur les meilleures pratiques internationales en matière de contrôle des drogues – le Guide de formation à la détection et à la répression du trafic illicite des drogues par mer, et les Recommandations relatives aux peines de substitution ordonnées par les Tribunaux en vue du traitement et de la réinsertion des délinquants toxicomanes.

La Section des avis juridiques fournit par ailleurs une coopération technique dans le cadre de son projet d'appui juridique. La Section aide ainsi les États à

### Gestion des projets de coopération technique

4. Le Programme devrait veiller à ce que les cadres de programme soient établis dans les délais prévus et à ce qu'il soit procédé à des évaluations plus précises de l'efficacité des législations nationales et des capacités des gouvernements, à ce que des estimations financières soient incorporées dans des programmes, qui devront également tenir compte des enseignements tirés de l'expérience (par. 32).

Le Programme souscrit à cette recommandation. Il convient de noter toutefois que le budget-programme biennal en cours contient une description programmatique complète des activités prévues, par région, dans le contexte du budget. La décentralisation des pouvoirs au profit du terrain et la simplification des procédures administratives produisent également les améliorations requises.

mettre en oeuvre les politiques énoncées dans les conventions internationales sur le contrôle des drogues, la déclaration adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres instruments analogues et complétées par les meilleures pratiques recensées par l'équipe du projet, les experts du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, ainsi que les réseaux d'experts et de consultants extérieurs. À cet effet, le Programme offre, par l'intermédiaire de sa section, des avis juridiques, un appui en matière de rédaction de lois, de formation du personnel judiciaire (juges, procureurs, etc.) et, de plus en plus souvent, sur le plan interne et au niveau multilatéral, aux tribunaux et aux parquets, y compris sur des dossiers concrets.

Les cadres de programmes régionaux et sous-régionaux ont été remplacés par un système à deux niveaux qui, pour la première fois, incorpore la planification des activités et leur financement, conformément au budget-programme biennal. Ainsi qu'il a été recommandé, des estimations financières et les enseignements tirés de l'expérience sont maintenant incorporés à la description des programmes. Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes, les activités de coopération technique du Programme ont été réorganisées autour des quatre grands thèmes suivants : aide à l'élaboration de politiques, législation et sensibilisation; prévention et réduction de l'abus de drogues; élimination des cultures illicites; et suppression du trafic de drogues. Des descriptifs de programme découlant du budget-programme biennal sont établis au niveau des pays et des sous-régions. Les programmes sont fondés sur une évaluation d'ensemble de la situation, s'agissant notamment des législations et institutions nationales et des capacités du pays. En outre, des idées concernant les projets, y compris les aspects financiers, figurent maintenant dans les descriptifs de programme. Dans un souci de cohérence et d'efficacité et en vue d'améliorer le suivi et l'évaluation, les multiples projets de coopération technique du PNUCID (dont le coût s'élevait à 59,3 millions de dollars en 1999) ont été regroupés en 65 programmes thématiques (aux niveaux national, régional et mondial).

5. Tout en approuvant l'intention de mettre au point une batterie d'indicateurs d'exécution standard, le Comité recommande que le Programme étoffe les descriptifs de projet en y incorporant des données de base, des objectifs et des cadres de contrôle et d'évaluation, et qu'il procède à une évaluation approfondie.

Le Programme souscrit à la recommandation et continuera de formuler des mesures appropriées.

Des directives révisées concernant l'élaboration des programmes et projets, visant à améliorer de façon substantielle les descriptifs de programmes et de projets, ont été mises au point et sont actuellement à l'essai. Elles entreront officiellement en vigueur dans le courant de l'année. Le service des opérations est responsable de la coordination et de l'application de ces directives, et des responsables ont été désignés pour vérifier que les éléments de nature qualitative

die de l'ampleur du problème des drogues auquel il faut faire face et à une analyse coûts-avantages des propositions de projet avant que ceux-ci ne soient approuvés (par. 40).

6. Le Programme devrait adopter une approche plus judicieuse pour ce qui est de la planification de ses projets, et veiller à ce que les dates de démarrage et la durée des opérations soient réalistes, et le calendrier des achats, le volume des ressources financières et les modalités d'exécution rationnels (par. 48).

Le Programme souscrit sans réserve à cette recommandation. La décentralisation des responsabilités au profit du terrain et la simplification des procédures administratives devraient amener les améliorations requises au niveau de la planification, de l'approbation et de l'exécution des projets.

7. Le Programme devrait prévoir des évaluations de projet *ex post facto*, afin qu'il soit possible de mesurer avec une plus grande exactitude l'impact durable des projets plusieurs années après la fin des opérations (par. 50).

Le Programme est favorable à l'idée de porter une plus grande attention à l'évaluation de l'impact des projets. Il espère que les enseignements tirés des projets et programmes seront largement diffusés, notamment auprès des États Membres, et serviront de base à la conception des interventions d'assistance technique de la prochaine génération.

#### Institution du Programme comme centre d'excellence

8. Le Programme devrait réexaminer ses besoins en matière d'appui complémentaire de la part d'organisations extérieures spéciali-

Le Programme ne peut étendre son réseau d'organismes partenaires que dans la mesure où il est capable d'en tirer parti. Étant donné les contraintes

sont systématiquement incorporés dans les programmes et projets. La planification des programmes et projets suppose, entre autres, une évaluation d'ensemble de la situation en matière de contrôle des drogues, les études de référence nécessaires et la mise au point d'indicateurs d'exécution, de systèmes de contrôle et de plans d'évaluation réalistes. Une analyse coûts-avantages des propositions de programmes et projets fait partie intégrante du processus de préparation et d'évaluation.

L'un des principaux objectifs des directives révisées est d'assurer une planification rationnelle des programmes et projets, ce qui devrait se traduire par des dates de démarrage, une durée des opérations, des plans de travail et autres éléments plus réalistes, et des modalités de mise en oeuvre et d'exécution adéquates. Il faut noter que le taux d'exécution des programmes a augmenté de 38,8 % en 1998-1999 par rapport à l'exercice biennal précédent. La mise en place du nouveau système de gestion financière (ProFi) se justifie, dans une large mesure, par la nécessité d'une meilleure planification financière des programmes et projets. La mise en place du Programme devrait permettre une gestion plus efficace des fonds alloués au PNUCID et une évaluation en temps réel de la situation financière des projets, tant en ce qui concerne les ressources (qu'elles aient une affectation spéciale ou une affectation générale) que les dépenses.

La priorité donnée à ce domaine est apparente dans les récentes révisions du plan à moyen terme découlant des plans d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire. L'accent sera mis sur les évaluations faites au niveau des programmes et des pays de manière à ce que les objectifs concrets énoncés dans les plans d'action puissent être atteints. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, deux évaluations de projet *ex post facto* ont été réalisées; un plus grand nombre devraient l'être en 2000. En outre, le Programme a présenté à la Commission une proposition concernant une série d'évaluations thématiques pour laquelle la phase pilote doit démarrer en 2000. Dans ce cadre, il sera procédé non seulement à une évaluation systématique des projets de coopération technique du Programme, mais aussi à une évaluation de l'impact à plus long terme des projets achevés. L'objectif n'est pas seulement d'évaluer les résultats et l'impact mais aussi de pouvoir utiliser les leçons de l'expérience dans le cadre de l'exécution des programmes futurs.

Le Programme fait appel, chaque fois que possible, à l'expertise et à l'appui d'organisations extérieures. Pour produire la publication intitulée « Drug Nexus in Africa », le Programme a largement collaboré avec

## Recommandation du Comité

## Mesures de suivi

## État de l'exécution et dates prévues

sées dans les questions liées à la drogue, identifier les organismes les mieux placés pour répondre à ces besoins et passer des accords en ce sens avec eux (par. 60).

actuelles en matière de personnel et d'autres ressources, il est préférable de limiter ce réseau aux organismes avec lesquels le Programme peut effectivement collaborer. La nouvelle stratégie étant de faire de la recherche une fonction essentielle du Programme, il n'est plus aussi indispensable que par le passé de faire appel à des sous-traitants. Comme l'a recommandé le Comité, il serait préférable de mettre l'accent sur l'élaboration de plans spécifiques de collaboration avec certaines institutions mieux placées pour s'acquitter de fonctions non essentielles du Programme. Le Comité souligne également avec raison que le Programme devrait renforcer de manière significative le nombre d'experts sur le terrain. Toutefois, il faudrait pour cela soit mettre en place des centres régionaux comme celui de Bangkok, dotés chacun d'un groupe d'experts, soit installer des experts dans chaque bureau de pays, ce qui serait très coûteux. La solution la plus réaliste, malgré ses limites, consiste donc à offrir un tel service à partir du siège.

des équipes d'experts nationaux, en particulier l'École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres, ainsi qu'avec un certain nombre de ministères et d'institutions en Afrique. Il a fait appel à des services d'experts du même type pour préparer et lancer l'Étude mondiale sur les marchés illégaux de drogues qui, en fin de compte, a été confiée à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

9. Le Programme devrait :

a) classer les consultants en fonction d'un nombre plus réduit de disciplines essentielles de façon à faciliter la tâche du personnel appelé à se servir du fichier; b) promouvoir et appuyer l'utilisation du fichier en veillant à ce qu'il soit régulièrement suivi et mis à jour; c) entreprendre des analyses périodiques des domaines de spécialisation les plus demandés afin d'aider à repérer des lacunes et à prendre des mesures pour y remédier avant qu'il soit procédé à d'éventuelles affectations à des projets (par. 66).

Le Programme souscrit à la recommandation a). Pour ce qui est de la recommandation b), le fichier devrait être suffisamment simple et facile à utiliser pour ne pas exiger de formation complémentaire. La meilleure solution consisterait peut-être à avoir un fichier décentralisé sur l'Intranet. Les services organiques concernés procèdent déjà à la sélection des candidats. Le Programme souscrit à la recommandation c).

Le Programme va mettre en place un nombre restreint de catégories de consultants dûment ciblés. Il est maintenant courant de procéder à une sélection avant d'inscrire les candidats sur le fichier. Afin de rationaliser encore celui-ci, on a regroupé le fichier central avec le fichier du personnel tenu par l'Office des Nations Unies à Vienne. En outre, il est prévu de relier au fichier central, au moyen de l'Intranet, les fichiers spéciaux tenus par les bureaux extérieurs. La rationalisation du fichier devrait être terminée en 2000. Le Chef du Service d'appui aux programmes est responsable de la coordination de ces activités.

10. Le Programme devrait donner davantage de transparence aux évaluations du travail de ses consultants et : a) adopter un formulaire d'évaluation type pour justifier les appréciations portées sur les consultants, précisant dans quelle mesure ils respectent les délais, les budgets et les objectifs; et b) veiller à ce que les évaluations soient faites systématiquement et sans tarder à la

Le Programme tiendra dûment compte de ces recommandations de manière à donner toujours davantage de transparence à l'évaluation du travail des consultants. On pourrait envisager un fichier décentralisé sur l'Intranet, comme mentionné plus haut, afin d'apporter des améliorations substantielles sans introduire de nouveaux formulaires.

Dans le cadre des activités entreprises pour améliorer le fichier, le système envisagé faisant appel à l'Intranet devrait faciliter l'intégration d'évaluations standardisées plus détaillées du travail des consultants dans la base de données centrale. Le Programme estime que le système permettra également d'accroître la fréquence et de raccourcir les délais d'établissement des rapports sur le travail des consultants. La rationalisation du fichier devrait être terminée en 2000. Le Chef du Service d'appui aux programmes est responsable de la coordination de ces activités.

fin de la mission du consultant (par. 69).

11. Le Programme devrait enregistrer les résultats des évaluations sur le fichier central, afin qu'il soit accessible au personnel (par. 70).

Le Programme prend note de cette recommandation. Comme il a été suggéré plus haut, les services organiques compétents pourraient plus facilement mettre ces informations à la disposition du personnel par le biais d'un fichier décentralisé sur l'Intranet.

Le système envisagé faisant appel à l'Intranet assurerait un transfert rapide et fiable des informations figurant dans les fichiers décentralisés tenus par les services organiques au fichier central, que le personnel du Programme pourrait consulter facilement. La rationalisation du fichier devrait être terminée en 2000. Le Chef du Service d'appui aux programmes est responsable de la coordination de ces activités.

#### **Institution du Programme comme centre d'excellence**

12. Le Programme devrait achever, à titre prioritaire, l'élaboration des programmes et des matériels de formation pour les niveaux intermédiaire et avancé dans le domaine des politiques actuelles de contrôle de l'abus des drogues, en définissant clairement les responsabilités et les calendriers, et s'efforcer d'obtenir les ressources financières nécessaires (par. 73).

Les programmes pertinents, avec un manuel détaillé pour chacun des trois niveaux de formation (élémentaire, intermédiaire et avancé) ont été examinés par un groupe de travail à l'échelle du Programme, qui a présenté un rapport au Directeur exécutif en octobre 1996. Ce rapport, accompagné de propositions d'action et du calendrier correspondant, a ensuite été présenté au Comité de gestion du Programme, qui l'a approuvé en janvier 1997, puis au Directeur exécutif du Programme.

Deux cours de formation au niveau élémentaire ont été organisés au siège en novembre 1997 et avril 1998 et trois au niveau de bureaux extérieurs/régionaux, le premier à Islamabad en juin 1998, le deuxième à Cancun (Mexique) en novembre 1998 et le troisième à Nairobi en février 1999. Un quatrième cours, organisé en Thaïlande en novembre 1999, est venu compléter cette première série de cours de formation hors siège. Le contenu de chaque cours a été adapté à la région cible. Chaque cours s'est terminé par une séance d'évaluation, au cours de laquelle les participants ont formulé des suggestions dont il a été pris note pour préparer le cours suivant. Fin 1999, on a procédé à une évaluation interne d'ensemble, dont les conclusions seront mises à profit lors de l'élaboration des cours de niveaux intermédiaire et avancé. En ce qui concerne le financement des activités de formation, au siège et sur le terrain, les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget biennal d'appui approuvé pour l'exercice biennal 1998-1999, de même que dans celui de l'exercice biennal 2000-2001. Il est prévu que le Groupe des conseils de gestion du Programme établisse un programme de formation et de perfectionnement sur deux ans, en collaboration avec les sections ou unités et les bureaux extérieurs concernés. Un programme complet sera mis au point à l'intention de toutes les catégories de fonctionnaires, afin de préserver l'efficacité de l'organisation, de renforcer sa capacité présente et future et de répondre aux besoins des fonctionnaires en matière de perfectionnement et d'avancement. Il comportera trois grands volets visant, respectivement, à définir un style de gestion, à améliorer les compétences du personnel en matière de gestion et à contribuer au développement personnel des fonctionnaires.

#### **Le passage à l'an 2000**

13. Le Programme devrait faire en sorte que tous les systèmes soient testés et mis en conformité en prévision de l'an 2000, en ménageant des délais suffisants pour remédier à tous les problèmes (par. 76).

Cette recommandation a été appliquée dans les délais requis.

Le Programme a mis en oeuvre cette recommandation et n'a rencontré aucun problème. La recommandation est maintenant caduque.

**Cas de fraude ou de présomption de fraude**

14. Le Programme devrait veiller, à l'avenir, à ce que les cas de fraude ou de présomption de fraude soient immédiatement notifiés aux services d'audit interne et au Contrôleur (par. 77).

Le Programme a pris note de cette recommandation, qui sera dûment appliquée à l'avenir.

Les cas de fraude ou de présomption de fraude et les pertes de numéraire ou de biens passées en charges ont été signalés en temps utile, de même que les mesures prises dans chaque cas. Le chef du Service d'appui aux programmes est chargé de coordonner la mise en oeuvre de cette recommandation.

## I. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

1. Les mesures que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a prises ou compte prendre pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport à l'Assemblée générale pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997<sup>9</sup> sont indiquées ci-après. Le Directeur exécutif est responsable du suivi de ces recommandations.

*Le Comité recommande que le Bureau veille à ce que tous les fonctionnaires fassent l'objet chaque année d'une évaluation complète et actualisée devant être conservée dans un fichier central (par. 62).*

2. Le Bureau continue d'améliorer le rapport d'évaluation du comportement professionnel, en s'appuyant sur l'expérience. Un volet perfectionnement a été incorporé au rapport et, pour faciliter l'établissement de celui-ci, on a publié des directives définissant les termes clefs et donnant des exemples d'évaluation de différents comportements. L'opération étant maintenant effectuée en ligne, le Bureau peut plus facilement en assurer le contrôle. La mise en oeuvre de cette recommandation se poursuit, sous la responsabilité du chef de la Section de la gestion des ressources humaines.

*Le Comité a recommandé que le Bureau recense les lacunes des actuels rapports financiers, définisse quelles sont les informations essentielles à y inclure et décide de la forme et de la fréquence de ces rapports (par. 72).*

3. Le Bureau a consenti un effort exceptionnel pour mettre en place le module 3 du SIG, qui a remplacé son système de tenue du grand-livre. La saisie de données complètes et exactes dans le SIG a demandé plus de temps et d'efforts qu'on ne le prévoyait. La communication d'informations financières pour 1999 est restée limitée et le demeurera tant que les systèmes et interfaces permettant d'introduire dans le SIG des données sur les transactions des bureaux extérieurs ne seront pas en place et tant que l'arriéré relatif à l'année 1999 n'aura pas été résorbé. Des outils d'information financière ont été installés pour compléter les fonctions établissement de rapports du SIG. Toutefois, comme indiqué dans le document DP/1999/24, on ne pense pas pouvoir disposer d'un système d'information complet avant 2001. Le Directeur assistant de la Division des finances, du budget et de l'administration est responsable de la mise en oeuvre de cette recommandation.

*Le Comité recommande que le Bureau vérifie que tous les systèmes sont compatibles en 2000 suffisamment tôt pour pouvoir remédier aux carences éventuelles (par. 79).*

4. Outre qu'il a participé activement aux préparatifs du passage à l'an 2000 menés par l'ONU et le PNUD, le Bureau a pris lui-même des dispositions énergiques. Il a distribué aux directeurs de projet et à ses partenaires une série de documents, complétés par des informations affichées sur sa page Web Intranet. Le passage à l'an 2000 n'a provoqué aucun incident notable. Cette recommandation a été mise en oeuvre sous la responsabilité de l'Administrateur en chef à l'information de la Division des technologies et systèmes d'information.

*Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5 (A/53/5), vol. III, chap. I.*

<sup>2</sup> *Ibid., vol. IV, chap. II.*

<sup>3</sup> *Ibid., Supplément No 5C (A/53/5/Add.3), chap. II.*

<sup>4</sup> *Ibid., Supplément No 5D (A/53/5/Add.4), chap. II.*

<sup>5</sup> *Ibid., Supplément No 5F (A/53/5/Add.6), chap. II.*

<sup>6</sup> *Ibid., Supplément No 5G (A/53/5/Add.7), chap. II.*